

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 4 juillet 2018 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Saint-Malo**

NOR : JUSB1819600A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

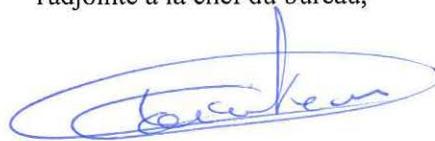
Madame Maryline RIOUALLON (LE DUFF), greffière, est, à la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Saint-Malo.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de RENNES, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 4 juillet 2018

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation, pour la chef du bureau des carrières et de la
mobilité professionnelle,
l'adjointe à la chef du bureau,



Karine POINTEAU